## RÉPUBLIQUE DE GUINÉE TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



## MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

FONDS D'INVESTISSEMENT MINIER

Conakry le...... 1.3 NOV 2025....

Section 0. Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAON)
L'achat d'un véhicule 4x4 tout terrain sorti d'usine et un Pick-Up double cabine (tout terrain)

au compte du Ministère des Mines et de la Géologie.

AOO N°:003/MMG/FIM/DG/DGA/2025

Le Ministère des Mines et de la Géologie a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025, des fonds afin de financer ses activités à travers le Fonds d'Investissements Minier, pour acheter un véhicule 4x4 tout terrain sorti d'usine et un Pick-Up double cabine (tout terrain) sorti d'usine au compte dudit département. Les fournitures seront livrées dans un délai de livraison de soixante (60) jours à l'Autorité Contractante.

Le Ministère des Mines et de la Géologie sollicite des offres dans les plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises dans la fourniture des véhicules (voire dossier d'appel d'offres) :

La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Mines et de Géologie ; Téléphone : (+224) 628 24 03 93 ; E-mail : almamymtoure@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après immeuble OFAB BP : 295 Commune de Kaloum ; Tel : (+224) 628 24 03 93 de 08 heures 30 mn à 16 heures 30mn. Pour les exigences en matière de qualifications, voir le dossier d'appel d'offres.

Les fournisseurs peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet contre paiement non remboursable de deux millions francs guinéens (2 000 000 GNF). La méthode de paiement sera conformément au décret N°2304/MEF/MB/SGG en date du 07 Août 2020 portant modalités de paiement de redevance et la quote part des produits de vente des DAO :

- √ 20% du montant seront versés à l'autorité contractante;
- ✓ 50% au compte N°4111071 du receveur central du trésor public à la BCRG
- √ 30% au compte de l'ARMP N°201100407 a la BCRG.

Le document d'appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original, trois (3) copies et une version électronique sur cléf USB à l'adresse ci-après : Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des Mines et de Géologie,

BP: 1267 - Tél. : (224) 669 03 95 98 / 669 53 81 81 - 7ème étage, Immeuble des Impôts - CONAKRY - GUINÉE







## RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



## MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

FONDS D'INVESTISSEMENT MINIER

au 5ème étage de l'Immeuble OFAB— Commune de Kaloum au plus tard le 18 Décembre 2025 à 09 h 00mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP), d'un membre de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et les représentants des fournisseurs qui désirent participer à l'ouverture des plis à la salle de réunion, le 18 Décembre 2025 à 10h 00 mn Les offres doivent comprendre la garantie de soumission d'un montant de Cinquante-cinq millions de francs guinéens (55 0000 000 GNF). Cette garantie doit demeurer valide pendant une période de trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Les offres prendront en compte la redevance de régulation de l'ARMP (0,6% du montant hors taxe du marché) et les frais d'immatriculation du contrat, fixés à 0,3% du montant hors taxes.

KOULAKO CAMARA





